COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2007

ETAIENT PRESENTS: Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. - COLLOBERT H. - THOMAS D - FREMONT L. (Adjoints) – LE ROUX P. - GUENNIC M TH. - LE VEZOUET JP. - ANGER M. - KERHERVE J - MONNIER M JONET S. - RICHARD G. - MABIN B.

ABSENTS EXCUSES:

Mme JOUANIGOT A. qui donne pouvoir à M. KERHERVE J. M. LE BAIL M. qui donne pouvoir à M. HENRY B. Mme MEUNIER J. qui donne pouvoir à M. LE FOLL M.

ABSENTS:

M. PLOUX G. M. SALAUN JC. Mme PERSONNIC A. M. LE MARREC Y.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

I Cimetière – demande de subvention DGE

M. Pierre SALLIOU expose qu'il est nécessaire de prévoir l'extension du cimetière. Des contacts avaient été pris avec M. JARREAU, paysagiste, qui prévoyait un aménagement paysager important, avec la plantation de nombreux arbres, la réalisation de gabions. Ce projet ne correspondant pas aux souhaits de la commune, le contrat entre M. JARREAU et la commune a été dénoncé. Pour diminuer le coût d'extension du cimetière, une partie des travaux pourrait être effectuée par les services techniques de la commune. Le coût de l'extension s'élèverait à 186 240 € HT + 30 000 € HT pour le bâtiment, soit un coût total de 216 240 € HT. Le nouveau cimetière comprendrait 140 à 150 tombes, 40 cavurnes, un bâtiment avec un auvent pour les cérémonies civiles. L'accès se ferait grâce à une ouverture dans l'ancien cimetière, et par une nouvelle entrée, au bas du lotissement HLM.

La commune peut demander une subvention DGE. En effet, du fait que l'hôpital se situe à PABU, la commune est dans l'obligation de réserver un emplacement pour l'inhumation des indigents, un emplacement : « carré des Anges » Le dossier doit être déposé à la sous préfecture avant le 31 janvier 2007. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'extension du cimetière et son plan de financement prévisionnel, décide de solliciter une subvention dans le cadre de la DGE, et s'engage à commencer les travaux dans les délais réglementaires afin d'obtenir cette subvention.

II Eglise – demande de subvention DGE

M. Pierre SALLIOU explique que pour l'église, la commune peut demander également une subvention DGE. Le montant des travaux éligible à la DGE s'élève à 317 600 €. Ainsi, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à demander cette subvention.

III Lotissement du Chemin Vert - choix du scénario

M Hervé COLLOBERT fait part que suite à la présentation des 3 scénarios par le cabinet Atelier du Paysage de VANNES, lors du conseil municipal du 13 novembre dernier, suite à la réunion de la commission d'urbanisme du 14 décembre, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix du scénario. Le scénario 2 comporterait 43 lots, le scénario 3 : 46 lots. Un large débat s'instaure. M. Jean KERHERVE est favorable au scénario 2, car la circulation des voitures au sein du lotissement serait plus facile. Mme Maryvonne MONNIER fait part que certains lots sont trop petits. Mme Béatrice MABIN évoque également la difficulté de circulation dans le scénario n°3. M. Loïc FREMONT est favorable au scénario n°3, car le schéma est moins classique que le scénario n°2. M. Yves GEORGES souhaite que les logements collectifs ne se situent pas à l'arrière du lotissement. Par 4 voix pour le scénario n°2, 14 voix pour le scénario n°3, l abstention (Mme Béatrice MABIN), le conseil municipal approuve le scénario n°3.

IV Eglise – avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. Pierre SALLIOU explique que par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2006, l'APD avait été approuvé, le coût estimatif des travaux s'élevant à 288 700 € HT. Le marché de maîtrise d'œuvre avait été signé avec le cabinet ROY et CLEMENT de NANTES sur la base d'un coût estimatif de 155 000 € HT. Aussi, ce marché doit faire l'objet d'un avenant. Le 15 janvier, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a donné un avis favorable à cet avenant. M. Pierre SALLIOU demande de voter à bulletins secrets. Par 16 voix pour, 3 votes blanc, le conseil municipal approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

V Voie communale au bourg – classement

M Yves GEORGES explique que suite à la construction de la nouvelle mairie les voies de circulation au centre bourg ont été modifiées. Une nouvelle voie a été créée (du carrefour de la place du 19 mars 1962 jusqu'au boulodrome). Cette voie pourrait s'appeler : « rue de la Mairie ». De plus, il est nécessaire de déclasser la voie située entre le carrefour de la place du 19 mars 1962 et la RD N°54. A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer la nouvelle voie : rue de la mairie et de déclasser la voie qui part de l'actuelle mairie jusqu'à la RD 54.

VI Question diverse : Lotissement de Kergoz

Mme Maryvonne MONNIER demande où en est le projet du lotissement de Kergoz. M. Pierre SALLIOU répond que M. NICOL a pris contact avec les services de la mairie pour le rencontrer.

VII Information

M. Pierre SALLIOU propose une visite de la nouvelle mairie le samedi 3 février à 11H30.